

3501114

Kigali, le 21 Mars 1985

cl
Recherches
22/3/85

A. n. n. n. n.	D 0 5 L
Date de l'acte	26/3/85
N° de l'acte	2500/0.07.01

Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs au Ministère
de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif
K I G A L I

Objet: Rapport sur le match de
Football Rayon Sports -
Dynamic B.S.

Monsieur le Directeur Général,

Je viens de lire avec grand intérêt le rapport vous transmis par Monsieur SIMBIZI Stanislas, rapport relatif à la direction de la rencontre, en marge, par Monsieur SEBAHUTU Yusufu.

J'approuve entièrement ce rapport, ayant été personnellement témoin des mêmes faits. Ils ne sont malheureusement guère différents de ceux contre lesquels le C.N.D.F. a eu à sévir dans d'autres circonstances. Il vous souviendra par exemple du match Mukungwa - Eclair qui a été exécuté en deux temps inégaux. C'est donc dire, qu'outre la quasi - infirmité réelle dont souffre Monsieur SEBAHUTU, son progrès lui-même en la connaissance du règlement est largement contesté.

Aussi je proposerai, avant que le C.N.D.F., ne prenne officiellement des mesures, que l'on gèle sa contribution à l'officialisation des rencontres internationales et celles de première division.

Félicien NGANGO

Président du C.N.D.F.-

Ngango

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

FICHE DE TRANSMISSION

A : Reuster -

Pour suite à sonner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Menir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information La _____

A classer _____

Commentaires _____

Date :

De :

DSSI
Reuster
26/3/85

Kigali, le 21 Mars 1985

Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs au Ministère
de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif
K I G A L I

Objet: Rapport sur le match de
Football Rayon Sports -
Dynamic B.S.

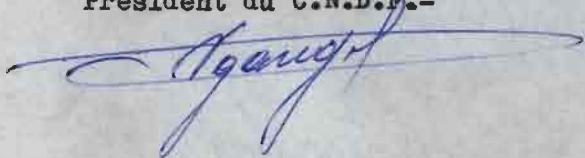
Monsieur le Directeur Général,

Je viens de lire avec grand intérêt le rapport vous transmis par Monsieur SIMBIZI Stanislas, rapport relatif à la direction de la rencontre, en marge, par Monsieur SEBAHUTU Yusufu.

J'approuve entièrement ce rapport, ayant été personnellement témoin des mêmes faits. Ils ne sont malheureusement guère différents de ceux contre lesquels le C.N.D.F. a eu à sévir dans d'autres circonstances. Il vous souviendra par exemple du match Mukungwa - Eclair qui a été exécuté en deux temps inégaux. C'est donc dire, qu'outre la quasi - infirmité réelle dont souffre Monsieur SEBAHUTU, son progrès lui-même en la connaissance du règlement est largement contesté.

Aussi je proposerai, avant que le C.N.D.F., ne prenne officiellement des mesures, que l'on gèle sa contribution à l'officialisation des rencontres internationales et celles de première division.

Félicien NGANGO
Président du C.N.D.F.-



C.P.I.à:

✓ - Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I